



Formation obligatoire des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale

Voici la liste des élus ayant suivi la formation à la session de formation sur le comportement éthique. Tout membre d'un Conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Poste	Prénom	Nom
Maire	Daniel	Gendron
conseillère du district 1	Danielle	Boulet
Conseiller du district 2	Bruneau	Hébert
Conseiller du district 3	Richard	Grenier
Conseillère du district 4	Julie	Rodrigue
Conseiller du district 5	Daniel	Poulin
Conseillère du district 6	Lynda	Bouffard

Élection générale tenue le 2021-11-07 et le 2022-03-20 élection partielle pour le district 2.

Document réalisé par le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Ali Mohammed Ayachi.

